

Rapport annuel de statistiques des **Services de garderie éducatifs** 2019-2020

Exercice financier clos le 31 mars 2020

## Table des matières

INTRODUCTION	3
PROFIL DES SERVICES DE GARDERIE ÉDUCATIVES DU NOUVEAU-BRUNSWIC Établissements agréés et places offertes  Type d'établissements  Ouvertures et fermetures d'établissements  Sans but lucratif ou lucratif  Places dans les établissements de garderie éducative par catégorie d'âge  Places dans les établissements de garderie éducative par district scolaire  Places dans les établissements de garderie éducative par catégorie d'âge et par district scolaire  Langue de service par établissements  Coût moyen estimé des frais de garde  Coût moyen estimé des frais de garde par secteur	4 5 6 7 8 9
Coût moyen estimé des frais de garde par district scolaire  SOUTIEN FINANCIER À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ Profil de la formation en éducation de la petite enfance reconnue Profil du personnel – Situation relative à la formation Profil du personnel – Situation relative à la formation par secteur Rémunération du personnel avec formation Rémunération du personnel sans formation Profil des membres du personnel formés par secteur Profil des membres du personnel sans formation par secteur Taux de roulement du personnel	15 16 17 18 19 20 21
ASSISTANCE AUX SERVICES DE GARDERIE  Tarifs quotidiens maximaux	
INDICATEURS DE RENDEMENT PAR LA DÉLIVRANCE DE PERMIS ET DE LA SURVEILLANCE Plaintes - Établissements de garderie éducative agréés et non agrées par district scolaire	24
DÉFINITIONS	26

### INTRODUCTION

La division des Services de garderie éducatifs a la responsabilité de représenter l'intérêt du public quant à la sécurité et au développement sain des jeunes enfants, de la naissance à 12 ans, qui se trouvent dans des dispositions relatives à la garde d'enfants autre qu'avec leurs parents pendant que ceux-ci travaillent, étudient ou suivent une formation.

Nous avons le plaisir de vous présenter le *Rapport annuel de statistiques des Services de garderie éducatifs* du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier **2019-2020**. Les renseignements qui figurent dans ce rapport donneront au lecteur un aperçu des services de garderie éducatifs offerts dans la province.

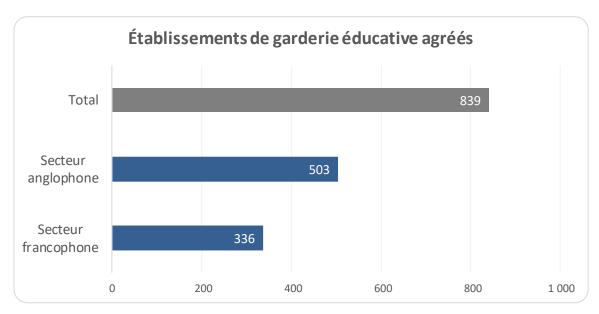
Ce rapport dresse un profil pour **2019-2020** et, dans certains cas, présente les données d'exercices financiers précédents afin de permettre au lecteur de suivre les tendances. Il donne un compte rendu des programmes destinés à appuyer les établissements offrant des services de garderie éducatifs, ainsi que les familles et les enfants qui ont accès à ces services au Nouveau-Brunswick. Il brosse également le tableau général des investissements faits par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance dans les programmes et les services destinés à la petite enfance ou offerts en milieu scolaire.

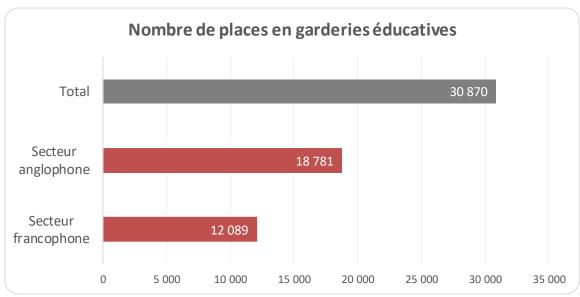
À compter du 1<sup>er</sup> février 2018, tous les services de garderie éducatifs sont régis en vertu de la *Loi sur les services à la petite enfance*.

## Établissements agréés et places offertes

Au 31 mars 2020 839 établissements 30 870 places

Secteur francophone 336 établissements 12 089 places Secteur anglophone 503 établissements 18 781 places





## Type d'établissement

### Au 31 mars 2020

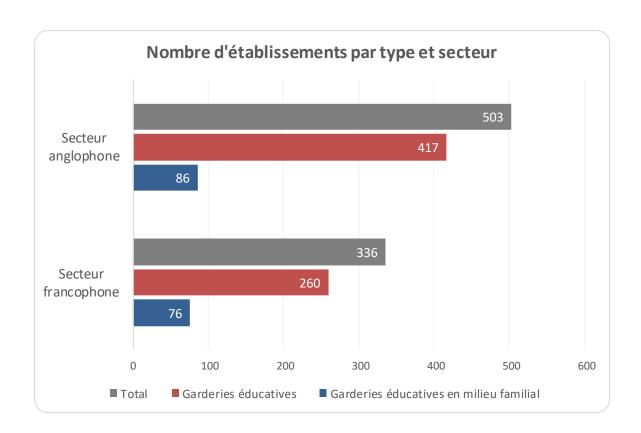
162 garderies éducatives en milieu familial677 garderies éducatives

### Secteur francophone

Secteur anglophone

**76** garderies éducatives en milieu familial **260** garderies éducatives

86 garderies éducatives en milieu familial 417 garderies éducatives



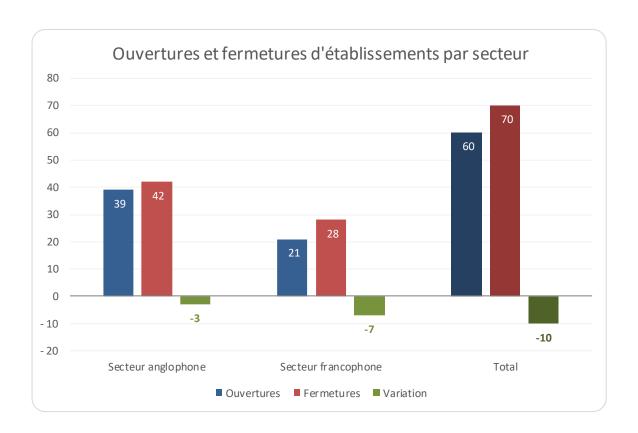
### Ouvertures et fermetures d'établissements

Au 31 mars 2020 60 ouvertures 70 fermetures

Secteur francophone

21 ouvertures28 fermetures

Secteur anglophone 39 ouvertures 42 fermetures



### Sans but lucratif ou lucratif

#### Au 31 mars 2020

162 garderies éducatives en milieu familial à but lucratif
224 garderies éducatives sans but lucratif
453 garderies éducatives à but lucratif

### Secteur francophone

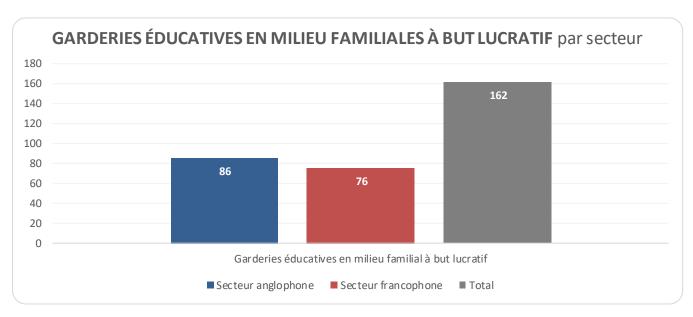
**76** garderies éducatives en milieu familial à but lucratif

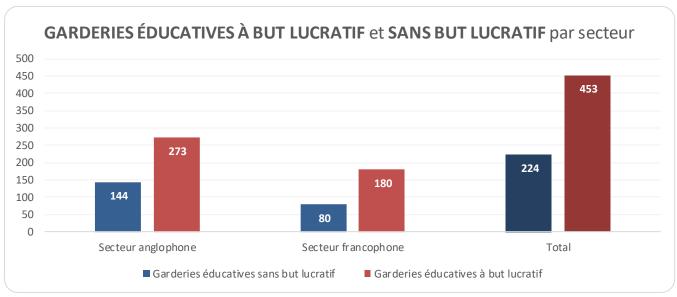
80 garderies éducatives sans but lucratif180 garderies éducatives à but lucratif

### Secteur anglophone

**86** garderies éducatives en milieu familial à but lucratif

**144** garderies éducatives sans but lucratif **273** garderies éducatives à but lucratif





# Places dans les établissements de garderie éducative par catégorie d'âge

Nombre total estimatif de places disponibles par catégorie d'âge (Les garderies éducatives en milieu familial sont incluses dans ces chiffres.)

#### Au 31 mars 2020

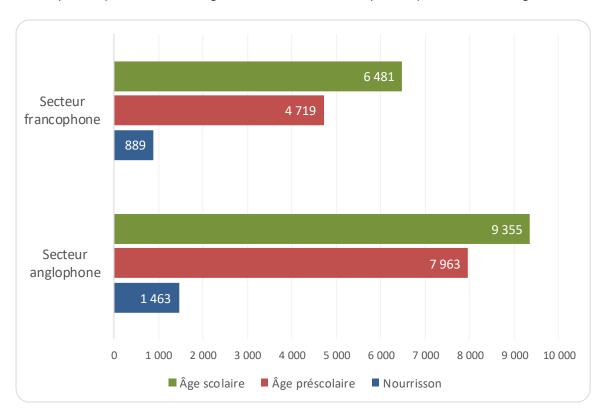
Nombre de places au total : 30 870 2 352 places pour nourrissons 12 682 places pour enfants d'âge préscolaire 15 836 places pour enfants d'âge scolaire

### Secteur francophone

Nombre de places au total : **12 089 889** places pour nourrissons **4 719** places pour enfants d'âge préscolaire **6 481** places pour enfants d'âge scolaire

### Secteur anglophone

Nombre de places au total : 18 781 1 463 places pour nourrissons 7 963 places pour enfants d'âge préscolaire 9 355 places pour enfants d'âge scolaire

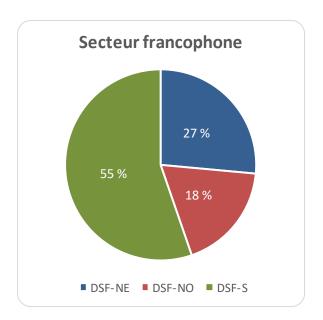


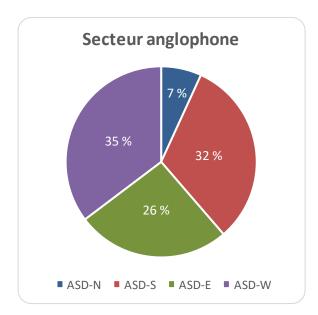
## Places dans les établissements de garderie éducative par district scolaire

Nombre total estimé de places disponibles par district scolaire (Les garderies éducatives en milieu familial sont incluses.)

#### Au 31 mars 2020

3 199	District scolaire francophone Nord-Est (DSF-NE)
2 207	District scolaire francophone Nord-Ouest (DSF-NO)
6 683	District scolaire francophone Sud (DSF-S)
1 284	Anglophone School District North (ASD-N)
5 979	Anglophone School District South (ASD-S)
4 890	Anglophone School District East (ASD-E)
6 628	Anglophone School District West (ASD-W)
30 870	Nombre de places au total

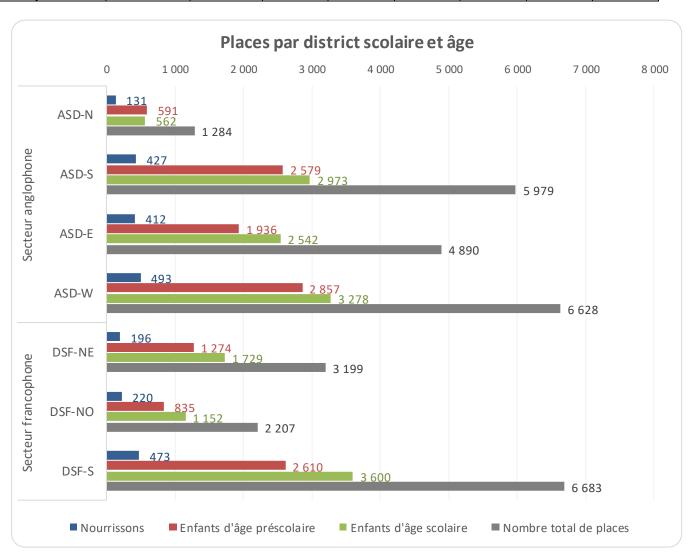




## Places dans les établissements de garderie éducative par âge et par district scolaire

Nombre total estimatif de places disponibles par catégorie d'âge (Les garderies éducatives en milieu familial sont incluses.)

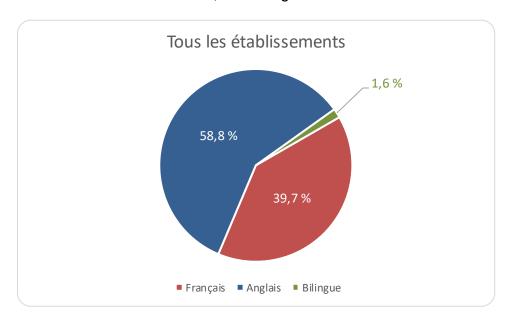
Au 31 mars 2020	DSF-NE	DSF-NO	DSF-S	ASD-N	ASD-S	ASD-E	ASD-W	TOTAL
Nourrissons	196	220	473	131	427	412	493	2 352
Enfants d'âge préscolaire	1 274	835	2 610	591	2 579	1 936	2 857	12 682
Enfants d'âge scolaire	1 729	1 152	3 600	562	2 973	2 542	3 278	15 836
Nombre total de places	3 199	2 207	6 683	1 284	5 979	4 890	6 628	30 870



## Langue de service par établissement

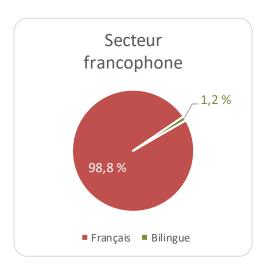
### Tous les établissements 39,7 % Français 58,8 % Anglais

1,6 % Bilingue



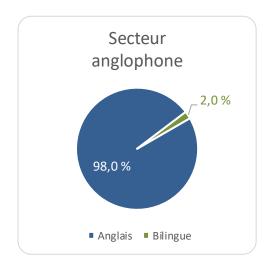
### Secteur francophone

98,8 % Français 1,2 % Bilingue



### Secteur anglophone

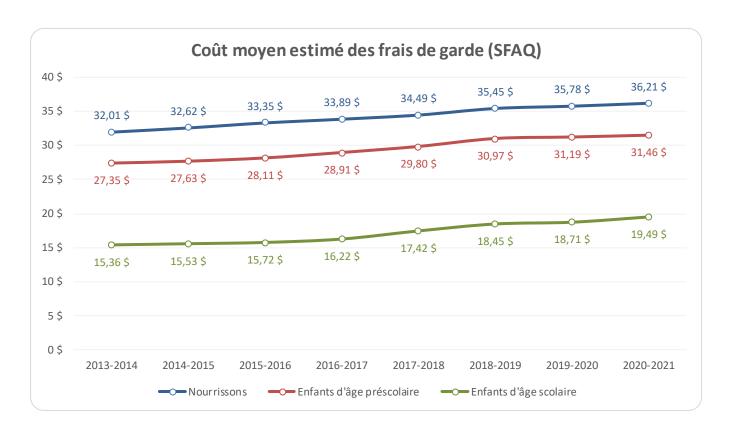
**98,0** % Anglais **2,0** % Bilingue



## Coût moyen estimé des frais de garde (Formulaires de demande SFAQ)

Coût quotidien estimé des frais de garde à temps plein

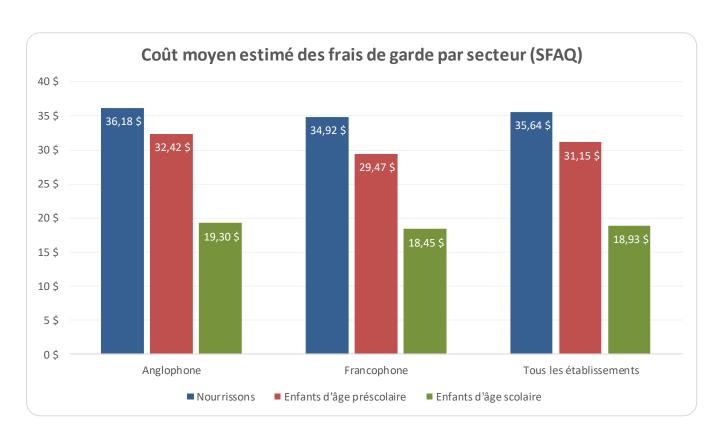
	Mars	Mars	Mars	Mars	Mars	Mars	Mars	Mars
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Demande de SFAQ en 2013-2014	Demande de SFAQ en 2014-2015	Demande de SFAQ en 2015-2016	Demande de SFAQ en 2016- 2017	Demande de SFAQ en 2017-2018	Demande de SFAQ en 2018-2019	Demande de SFAQ en 2019-2020	Demande de SFAQ en 2020-2021
Nourrissons	32,01 \$	32,62 \$	33,35 \$	33,89 \$	34,49 \$	35,45 \$	35,78\$	36,21 \$
Enfants d'âge préscolaire	27,35 \$	27,63 \$	28,11 \$	28,91 \$	29,80 \$	30,97 \$	31,19\$	31,46 \$
Enfants d'âge scolaire	15,36 \$	15,53\$	15,72 \$	16,22 \$	17,42 \$	18,45 \$	18,71 \$	19,49 \$



## Coût moyen estimé des frais de garde par secteur (Formulaires SFAQ en 2020-2021)

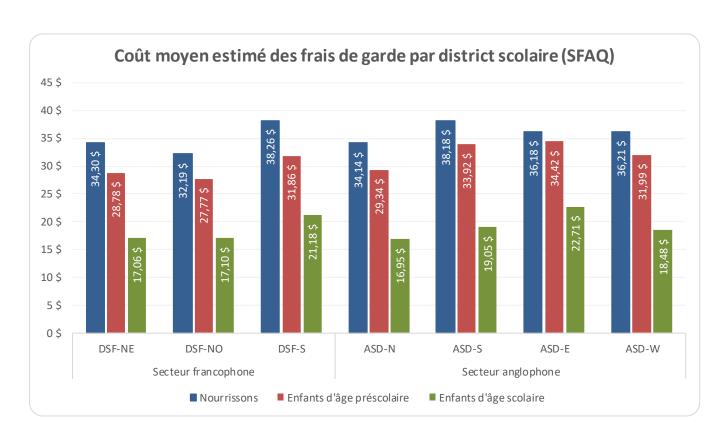
Coût quotidien estimé des frais de garde à temps plein

	Tous les établissements	Secteur francophone	Secteur Anglophone
Nourrissons	35,64 \$	34,92 \$	36,18 \$
Enfants d'âge préscolaire	31,15 \$	29,47 \$	32,42 \$
Enfants d'âge scolaire	18,93 \$	18,45 \$	19,30 \$



# Coût moyen estimé des frais de garde par district scolaire (Formulaires SFAQ 2020-2021)

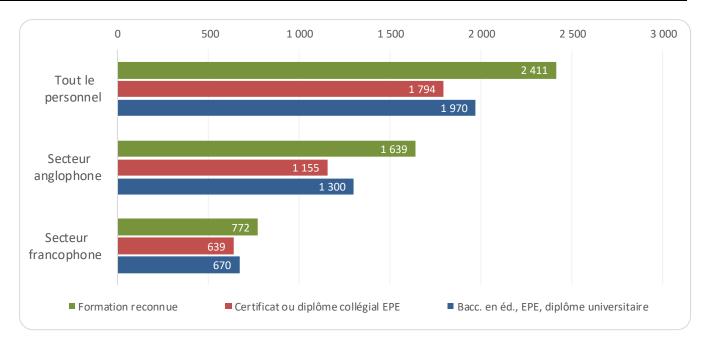
District scolaire	Nourrissons	Enfants d'âge préscolaire	Enfants d'âge scolaire
DSF-NE	34,30 \$	28,78 \$	17,06 \$
DSF-NO	32,19 \$	27,77 \$	17,10\$
DSF-S	38,26 \$	31,86 \$	21,18\$
ASD-N	34,14 \$	29,34 \$	16,95\$
ASD-S	38,18 \$	33,92 \$	19,05\$
ASD-E	36,18 \$	34,42 \$	22,71 \$
ASD-W	36,21 \$	31,99 \$	18,48 \$



### Profil de la formation en éducation de la petite enfance reconnue

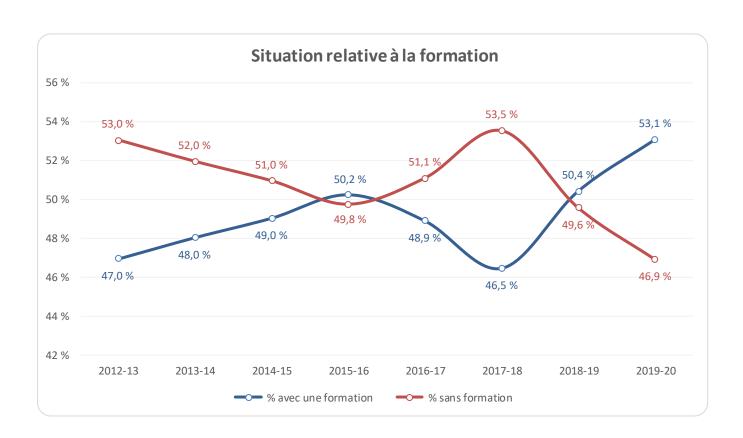
- Parmi les 4 543 positions d'éducatrices et d'éducateurs des établissements agréés en 2019-2020 :
  - Environ 2 411 (53,1 %) positions ont bénéficié de la majoration salariale de 5,75 \$
    l'heure pour la « formation reconnue » (une formation comprenant un certificat ou
    diplôme reconnu en éducation de la petite enfance ou un diplôme universitaire
    dans n'importe quelle discipline).
  - Environ 1 970 (43,4 %) positions étaient titulaires d'un baccalauréat en éducation, d'un certificat ou diplôme collégial reconnu en éducation de la petite enfance ou d'un diplôme universitaire dans un domaine lié au développement de l'enfant.
  - Sur ces 1 970 positions d'éducatrices et d'éducateurs, environ 1 794 (39,5 %) détenaient un certificat ou un diplôme reconnu en éducation de la petite enfance.
- Environ 2 132 (46,9 %) positions d'éducatrices et d'éducateurs sont considérés comme n'ayant aucune formation et reçoivent une majoration salariale de 3,15 \$ ou 2,75 \$ l'heure.

	Tout le personnel	Secteur francophone	Secteur anglophone
Baccalauréat en éducation, formation reconnue en EPE ou grade universitaire dans un domaine lié au développement de l'enfant	1 970	670	1 300
Certificat ou diplôme reconnu en EPE	1 794	639	1 155
Éducatrice/Éducateur ayant suivi une « formation reconnue » qui reçoit une majoration salariale de 5,00 \$ I'heure	2 411	772	1 639



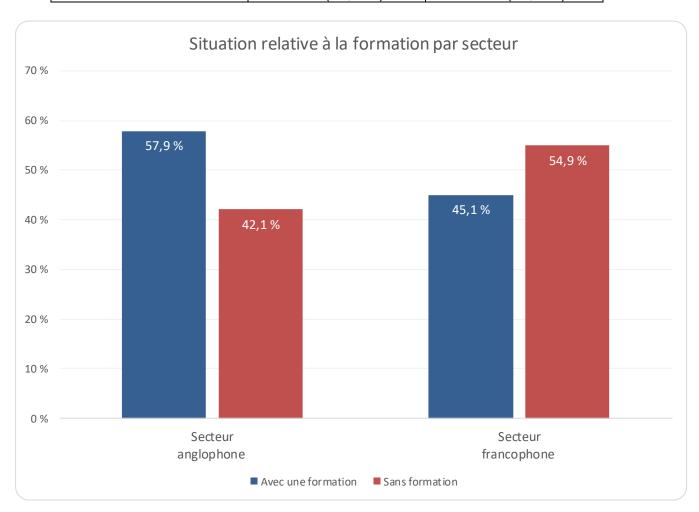
## Profil du personnel - Situation relative à la formation

	2012-13 31 mars 2013	2013-14 31 mars 2014	2014-15 31 mars 2015	2015-16 31 mars 2016	2016-17 31 mars 2017	2017-18 31 mars 2018	2018-19 31 mars 2019	2019-20 31 mars 2020
Nombre d'éducatrices et d'éducateurs	3 365	3 611	3 864	4 072	4 519	4 837	4 807	4 543
Avec une	1 580	1 735	1 895	2 046	2 210	2 248	2 424	2 411
formation	(47,0 %)	(48,0 %)	(49,0 %)	(50,2 %)	(48,9 %)	(46,5 %)	(50,4 %)	(53.1 %)
Sans formation	1 785 (53,0 %)	1 876 (52,0 %)	1 969 (51,0 %)	2 026 (49,8 %)	2 309 (51,1 %)	2 589 (53,5 %)	2 383 (49,6 %)	2 132 (46.9 %)



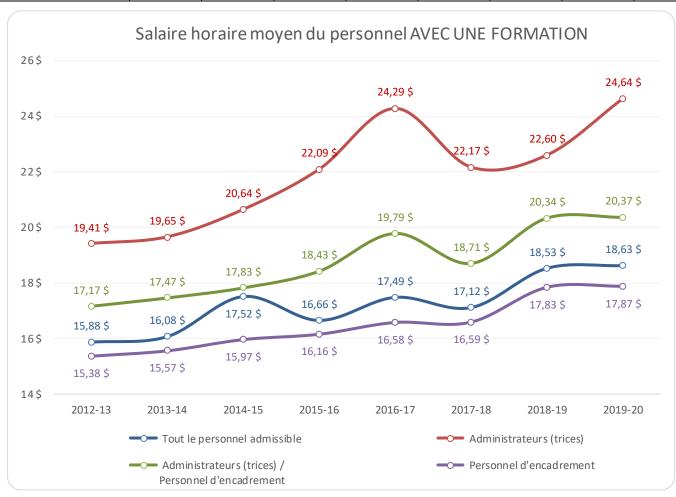
## Profil du personnel Situation relative à la formation par secteur

	Secteur francophone	Secteur anglophone
Nombre d'éducatrices et d'éducateurs	1 713	2 830
Avec une formation	772 (45,1 %)	1 639 (57,9 %)
Sans formation	941 (54,9 %)	1 191 (42,1 %)



## Rémunération du personnel avec une formation

Salaire horaire moyen du personnel <u>AVEC UNE</u> <u>FORMATION</u>	2012–13 31 mars 2013	2013–14 31 mars 2014	2014–15 31 mars 2015	2015-16 31 mars 2016	2016-17 31 mars 2017	2017-18 31 mars 2018	2018-19 31 mars 2019	2019-20 31 mars 2020
Tout le personnel admissible	15,88 \$	16,08 \$	17,52 \$	16,66 \$	17,49 \$	17,12 \$	18,53 \$	18,63 \$
Administrateurs (trices)	19,41 \$	19,65 \$	20,64 \$	22,09 \$	24,29 \$	22,17 \$	22,60 \$	24,64 \$
Administrateurs (trices) / personnel d'encadrement	17,17 \$	17,47 \$	17,83 \$	18,43 \$	19,79 \$	18,71 \$	20,34 \$	20,37 \$
Personnel d'encadrement	15,38 \$	15,57 \$	15,97 \$	16,16\$	16,58 \$	16,59 \$	17,83 \$	17,87 \$



<sup>\*\*</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2012, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10 \$ l'heure.

<sup>\*\*</sup> Le 31 décembre 2014, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10,30 \$ l'heure.

<sup>\*\*</sup> Le 1er avril 2016, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10,65 \$ l'heure.

<sup>\*\*</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2017, le salaire minimum provincial a été augmenté à 11 \$ l'heure.

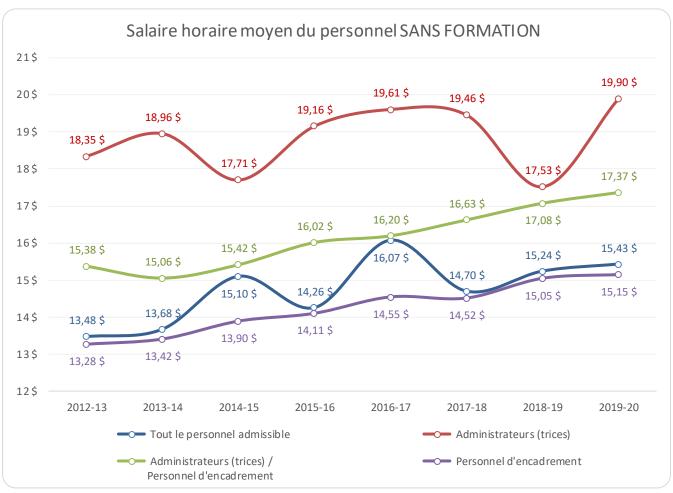
<sup>\*\*</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2018, le salaire minimum provincial a été augmenté à 11,25 \$ l'heure.

<sup>\*\*</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2019, le salaire minimum provincial a été augmenté à 11,50 \$ l'heure.

<sup>\*\*</sup> Le 1er avril 2020, le salaire minimum provincial a été augmenté à 11,70 \$ l'heure.

## Rémunération du personnel sans formation

Salaire horaire moyen du personnel <u>SANS</u> <u>FORMATION</u>	2012-13 31 mars 2013	2013-14 31 mars 2014	2014-15 31 mars 2015	2015-16 31 mars 2016	2016-17 31 mars 2017	2017-18 31 mars 2018	2018-19 31 mars 2019	2019-20 31 mars 2020
Tout le personnel admissible	13,48 \$	13,68 \$	15,10 \$	14,26 \$	16,07 \$	14,70 \$	15,24 \$	15,43 \$
Administrateurs (trices)	18,35 \$	18,96\$	17,71 \$	19,16\$	19,61 \$	19,46\$	17,53 \$	19,90 \$
Administrateurs (trices) / personnel d'encadrement	15,38 \$	15,06 \$	15,42 \$	16,02 \$	16,20 \$	16,63 \$	17,08 \$	17,37 \$
Personnel d'encadrement	13,28\$	13,42 \$	13,90 \$	14,11\$	14,55\$	14,52 \$	15,05 \$	15,15 \$



<sup>\*\*</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2012, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10 \$ l'heure.

<sup>\*\*</sup> Le 31 décembre 2014, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10,30 \$ l'heure.

<sup>\*\*</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2016, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10,65 \$ l'heure.

<sup>\*\*</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2017, le salaire minimum provincial a été augmenté à 11 \$ l'heure.

<sup>\*\*</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2018, le salaire minimum provincial a été augmenté à 11,25 \$ l'heure.

<sup>\*\*</sup> Le 1er avril 2019, le salaire minimum provincial a été augmenté à 11,50 \$ l'heure.

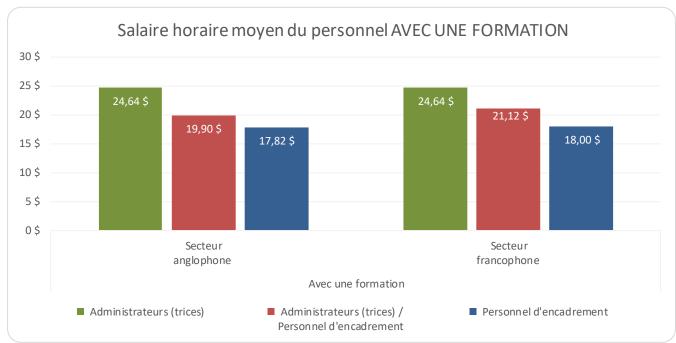
<sup>\*\*</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2020, le salaire minimum provincial a été augmenté à 11,70 \$ l'heure.

# Profil des membres du personnel formé par secteur (2019-2020)

En 2019-2020 (au 31 mars 2020), environ **4 543** éducatrices et éducateurs travaillaient dans les établissements de garderie éducative agréés dans l'ensemble de la province. Ces personnes peuvent être employées par plus d'un établissement titulaire d'un permis (p/ ex., préscolaire et après la classe), ce qui pourrait donc représenter deux postes ou deux éducatrices ou éducateurs.

Les salaires horaires moyens comprennent les augmentations salariales du SFAQ de 2,75 \$ ou 3,15 \$ l'heure pour les employés sans formation reconnue et de 5,00 \$ l'heure pour ceux ayant une formation reconnue.

Salaire horaire du personnel formé	Ensemble du personnel	Secteur francophone	Secteur anglophone
Tout le personnel admissible	18,63 \$	18,91 \$	18,49 \$
Administrateurs (trices)	24,64 \$	24,64 \$	24,64 \$
Administrateurs (trices) / membres du personnel d'encadrement	20,37 \$	21,12 \$	19,90 \$
Membres du personnel d'encadrement	17,87 \$	18,00 \$	17,82 \$



<sup>\*\*</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2012, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10 \$ l'heure.

<sup>\*\*</sup> Le 31 décembre 2014, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10,30 \$ l'heure.

<sup>\*\*</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2016, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10,65 \$ l'heure.

<sup>\*\*</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2017, le salaire minimum provincial a été augmenté à 11 \$ l'heure.

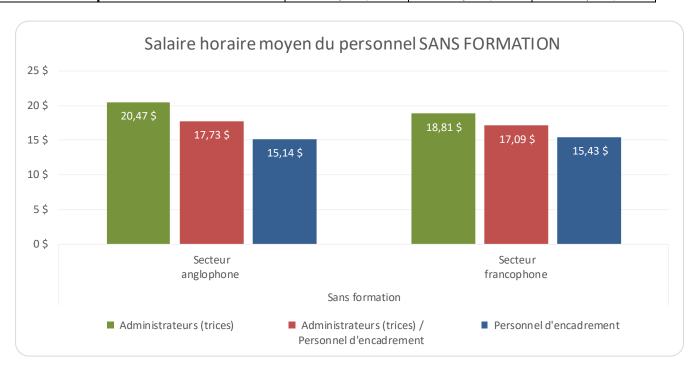
<sup>\*\*</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2018, le salaire minimum provincial a été augmenté à 11,25 \$ l'heure.

<sup>\*\*</sup> Le 1er avril 2019, le salaire minimum provincial a été augmenté à 11,50 \$ l'heure.

<sup>\*\*</sup> Le 1er avril 2020, le salaire minimum provincial a été augmenté à 11,70 \$ l'heure.

# Profil des membres du personnel sans formation par secteur (2019-2020)

Salaire horaire du personnel sans formation	Ensemble du personnel	Secteur francophone	Secteur anglophone	
Tout le personnel admissible	15,43 \$	15,43 \$	15,43 \$	
Administrateurs(trices)	19,90 \$	18,81 \$	20,47 \$	
Administrateurs(trices) / membres du personnel d'encadrement	17,37 \$	17,09 \$	17,73 \$	
Membres du personnel d'encadrement	15,15 \$	15,43 \$	15,14 \$	



<sup>\*\*</sup> Le 1er avril 2012, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10 \$ l'heure.

<sup>\*\*</sup> Le 31 décembre 2014, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10,30 \$ l'heure.

<sup>\*\*</sup> Le 1er avril 2016, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10,65 \$ l'heure.

<sup>\*\*</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2017, le salaire minimum provincial a été augmenté à 11 \$ l'heure.

<sup>\*\*</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2018, le salaire minimum provincial a été augmenté à 11,25 \$ l'heure.

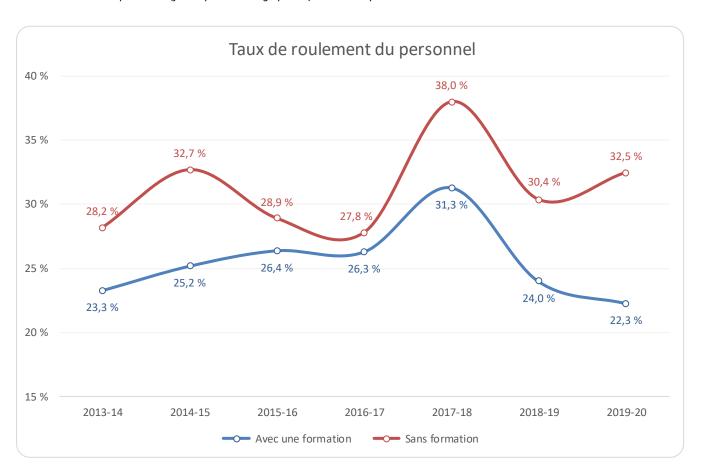
<sup>\*\*</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2019, le salaire minimum provincial a été augmenté à 11,50 \$ l'heure.

<sup>\*\*</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2020, le salaire minimum provincial a été augmenté à 11,70 \$ l'heure.

## Taux de roulement du personnel 2013-2020

Année	Nombre total d'employés ayant quitté leur poste	Pourcentage	Nombre d'employés formés ayant quitté leur poste	Pourcentage	Nombre d'employés non formés ayant quitté leur poste	Pourcentage
2013-2014	1 144	25,8 %	502	23,3 %	642	28,2 %
2014-2015	1 482	29,1 %	611	25,2 %	871	32,7 %
2015-2016	1 246	27,6 %	600	26,4 %	646	28,9 %
2016-2017	1 223	27,1 %	581	26,3 %	642	27,8 %
2017-2018	1 292	34,7 %	578	31,3 %	714	38,0 %
2018-2019	1 381	27,4 %	569	24,0 %	812	30,4 %
2019-2020	1 520	27,8 %	559	22,3 %	961	32,5 %

<sup>\*</sup>Pour l'ensemble du personnel (francophone et anglophone) excluant le personnel de relève



## PROGRAMME D'ASSISTANCE AUX SERVICES DE GARDERIE

Le Programme d'assistance aux services de garderie vise à aider les familles néobrunswickoises à obtenir les meilleurs services de garde possible pour leurs enfants. Il offre une aide financière aux parents ou aux tuteurs afin que leurs enfants aient accès à un établissement agréé. Si les parents ou les tuteurs n'ont pas accès à un tel service parce qu'ils travaillent le soir, la nuit ou la fin de semaine ou parce qu'il n'y a pas d'établissement agréé dans leur voisinage, ils peuvent se prévaloir du Service alternatif de garde d'enfants pour obtenir des services de garde privés.

### Tarifs quotidiens maximaux

Au mois d'octobre 2014

### **Temps Plein**

- Nourrisson 28,50 \$ par jour
- Préscolaire 24,25 \$ par jour
- Âge scolaire 24,25 \$ par jour

### **Temps Partiel**

- Nourrisson 14,50 \$ par jour
- Préscolaire 12,75 \$ par jour
- Âge scolaire 12,75 \$ par jour

## Degré d'utilisation

 En 2019-2020, 4 519 enfants fréquentant des établissements agréés ont bénéficié du Programme d'assistance aux services de garderie.

## INDICATEURS DE RENDEMENT PAR LA DÉLIVRANCE DE PERMIS ET DE LA SURVEILLANCE

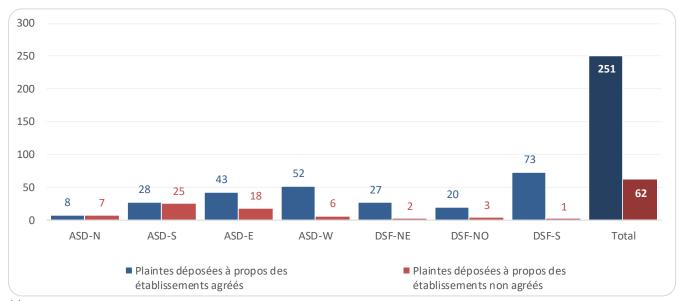
Au Nouveau-Brunswick, un établissement de garderie éducative ne peut être exploité sans être agréé. Le certificat d'agrément est délivré pour une période de douze mois.

Le personnel affecté aux services de garderie éducatifs inspecte et surveille les établissements, enquête sur les plaintes et fournit un soutien aux exploitants des établissements ainsi qu'aux éducateurs. Le processus d'agrément et de renouvellement permet d'assurer le respect des normes minimales en matière de santé, de sécurité et de bien-être des jeunes enfants en situation de garde non parentale.

Un agrément valide est un indicateur que l'établissement de garderie éducative a été inspecté et est conforme à la *Loi sur les services à la petite enfance* et au *Règlement 2018-11 sur les permis* avant son expiration.

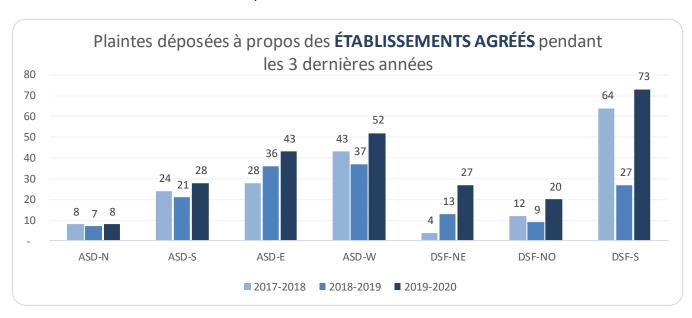
# Établissements de garderie éducative agréés et non agréés, par district scolaire, en 2019-2020

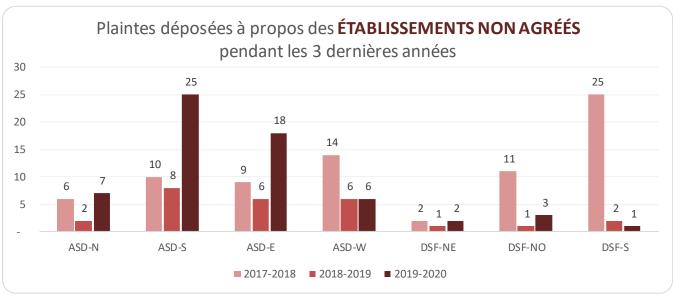
Le tableau suivant illustre le nombre de plaintes déposées par district durant l'exercice financier 2019-2020.



<sup>\*\*</sup>Ce tableau est fondé sur la répartition de la liste des cas par district scolaire plutôt que sur l'emplacement géographique des établissements.

Les tableaux suivants illustrent le nombre de plaintes déposées par district pendant les trois derniers exercices financiers pour les établissements AGRÉÉS et NON AGRÉÉS.





## **DÉFINITIONS**

Un/Une **administrateur/administratrice** signifie toute personne nommée par un exploitant pour travailler à un établissement de garderie et y superviser les activités quotidiennes. Un/Une administrateur/administratrice peut être le/la propriétaire et avoir le titre d'exploitant/exploitante, de directeur/directrice ou de gestionnaire.

Un/Une administrateur(trice)/éducateur(trice) signifie une personne qui administre un établissement et exerce également les fonctions d'un/d'une éducateur/éducatrice. Un/Une exploitant/exploitante de garderie éducative en milieu familial serait considéré comme un administrateur(trice) /éducateur(trice).

Un/une **éducateur/éducatrice** est un/une exploitant/exploitante ou un membre du personnel à temps plein ou à temps partiel de la garderie éducative qui a au moins 16 ans et qui travaille directement avec l'enfant. Il s'agit d'un poste permanent.

Un/une **employé/employée** désigne une personne qui effectue un travail pour un employeur ou lui offre des services en échange d'un salaire.

Un **enfant d'âge préscolaire** est un enfant âgé de 2 ans et plus qui ne fréquente pas encore l'école.

Un **enfant d'âge scolaire** est un enfant qui fréquente l'école.

Un établissement est une garderie éducative à laquelle des services sont fournis.

Un **établissement agréé** est un établissement dont l'exploitant est titulaire d'un permis ou d'un permis conditionnel.

Un **exercice financier** fait référence à la période de comptabilisation financière de 12 mois utilisée par une entreprise du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars.

Une formation reconnue en éducation de la petite enfance désigne l'achèvement d'une formation en éducation de la petite enfance dans le contexte d'un programme ou auprès d'un établissement d'enseignement, et qui est reconnu par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Une **garderie éducative à temps partiel** est un établissement agréé dans lequel sont fournis des services à l'un ou l'autre des groupes suivants : (a) au groupe d'enfants aux termes de l'alinéa 7(3)a) durant au plus quatre heures consécutives par jour ou pendant moins de trois jours par semaine; (b) au groupe d'enfants prévu à l'alinéa 7(3)b).

Une **garderie éducative à temps plein** est un établissement agréé dans lequel sont fournis des services de garde durant plus de quatre heures consécutives par jour et

pendant au moins trois jours par semaine à un groupe d'enfants, aux termes du paragraphe 7(2) du *Règlement sur les permis*.

Une **garderie éducative en milieu familial** est un établissement agréé dans lequel sont fournis des services de garde dans un milieu familial durant plus de quatre heures consécutives par jour et pendant trois ou plus par semaine à un groupe d'enfants, aux termes du paragraphe 7(4) du *Règlement sur les permis*.

Un **membre du personnel d'encadrement** désigne : a) un exploitant ou b) une personne employée dans un établissement de garderie et qui consacre 75 % ou plus de son temps dans une garderie à offrir directement des services de garderie à des enfants. Il s'agit d'un poste permanent.

Un **membre du personnel de relève** est une personne qui est en disponibilité, qui est embauchée à titre occasionnel ou qui travaille des heures irrégulières pour remplacer un membre du personnel d'encadrement permanent travaillant à temps plein ou à temps partiel qui est incapable de travailler pour quelque raison que ce soit.

Un **nourrisson** est un enfant âgé de moins de 2 ans.

Une **rémunération** désigne l'argent versé à un employé pour un travail exécuté, habituellement à un taux horaire, à un taux quotidien ou à la pièce.

Les **services** sont liés aux soins, à la surveillance ou au développement d'un enfant que fournit une personne qui n'est ni son parent ni son tuteur.